

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2638

présenté par  
Mme Brugnera et M. Boudié

-----

### ARTICLE 21 TER

À la fin de la première phrase, substituer aux mots :

« à domicile »

les mots :

« dans la famille ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.